

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2005007**

**OBJET : Dotation de solidarité urbaine - rapport d'utilisation de la D.S.U. 2004**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 8 de la loi n°91-429 du 15 mai 1991,

Vu le tableau préparé par les services municipaux relatif à la mise en œuvre de la dotation de solidarité urbaine pendant l'exercice 2004,

A la majorité des membres du Conseil, Mesdames DELALAIN et BACHELET ayant voté contre, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE** : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du tableau relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine durant l'exercice 2004, d'un montant de 2 169 505 euros.

Le Maire